

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 010-4008/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Air Climat pour l'organisation du colloque national "science et société, pour l'adaptation des territoires aux changements climatiques"

MET 18/7280/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de son Plan Climat Air Énergie, outil opérationnel de la transition énergétique sur le territoire métropolitain.

Les objectifs d'un plan climat sont l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions de l'air et l'adaptation du territoire, des milieux, des activités et de ses habitants aux conséquences du changement climatique.

L'Association AIR Climat (Association pour l'Innovation et la Recherche au service du climat) agit pour communiquer et diffuser les connaissances scientifiques relatives au changement climatique, les enjeux et impacts, et créer un espace d'échanges et de débats scientifiques avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la transition énergétique (élus, gestionnaires, associations, entreprises, citoyens...).

L'Association organise le 2^{ème} colloque national sur l'adaptation des territoires aux changements climatiques, qui consiste en trois journées d'échanges et de débats "science et société" les 21, 22 et 23 novembre 2018 à Marseille pour aborder l'adaptation des territoires aux changements climatiques avec l'ensemble des publics concernés (élus, gestionnaires, entreprises, associations, citoyens...) et identifier ensemble des solutions durables favorisant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des gaz à effet de serre.

Ce colloque est organisé par AIR Climat, en partenariat avec le Groupe régional d'experts sur le climat en Provence-Alpes-Côte d'Azur (GREC-PACA), le Comité National Français sur les Changements Globaux (CNFCG), le conseil scientifique du programme Gestion et Impacts du Changement Climatique (GICC MEEM) et Future Earth.

Signé le 28 Juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2018

Les débats et rencontres seront axés autour de 3 thématiques : risques/ressources/transition(s) et aborderont ainsi les risques associés aux changements climatiques et leurs conséquences économiques et sociales tant dans les domaines de l'eau, de la forêt, de l'agriculture, de la mer et du littoral, qu'urbains. La présentation des connaissances scientifiques les plus récentes sera associée à l'expression des besoins des collectivités en termes de gestion de crise, de ressources économiques et de compétences.

Cette rencontre réunira, dans le cadre de session de conférences, de tables rondes et d'ateliers, environ 300 personnes (estimation) issues du monde scientifique, de la politique, des collectivités locales et de la société civile.

À cette fin, un cahier du GREC-PACA abordant les impacts du changement climatique sur le territoire métropolitain sera réalisé, mobilisant des chercheurs pluridisciplinaires. Composé de 20 à 30 pages, il balayera l'ensemble des thématiques et s'attachera à donner des indicateurs et figures clés des impacts du changement climatique sur le territoire.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 103.000 euros TTC, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 19 % du coût de l'opération, soit 20.000 € TTC.

Il paraît important de soutenir cette manifestation qui fait avancer un sujet au cœur des préoccupations urbaines des années à venir, et place la Métropole à la pointe de la réflexion sur ces sujets, en accordant une subvention de 18.000 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte instaurant les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux ;
- Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative au Règlement Budgétaire Financier ;
- La délibération n° MET 16/1623/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant sur l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les actions de cette association représentent un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'environnement.
- Qu'il convient de conclure un partenariat avec cette association pour mettre en œuvre les projets qu'elle propose.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2018

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'Association AIR Climat pour la réalisation du 2^{ème} colloque national, « Science et société, pour l'adaptation des territoires aux changements climatiques » d'un montant total de 18.000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Primitif 2018 de la Métropole, Ligne 25153, Chapitre 65, Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE